

2021-2022



Centre de services scolaire des Patriotes









Acronymes

ASP: Attestation de spécialisation professionnelle

CEAP: Centre d'éducation des adultes des Patriotes

CSS: Centre de services scolaire

CSSP: Centre de services scolaire des Patriotes

DEP: Diplôme d'études professionnelles

DES : Diplôme d'études secondaires

DG: Direction générale

EHDAA, élèves HDAA: Élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation

FP: Formation professionnelle

FGA: Formation générale des adultes

FGJ: Formation générale des jeunes

LIP: Loi sur l'instruction publique

MEQ: Ministère de l'Éducation du Québec

ND: Non disponible

PEVR: Plan d'engagement vers la réussite

PP: Passe-Partout

SARCA: Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement

SEAC : Service aux entreprises et à la communauté

SSGC : Service du secrétariat général et des communications

S.O.: Sans objet

SOS : Service de l'organisation scolaire

SRÉ: Service des ressources éducatives

SRF: Service des ressources financières

SRH: Service des ressources humaines

SRI: Service des ressources informatiques

SRM : Service des ressources matérielles

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA PRÉSIDENCE du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes

C'est avec fierté que nous vous dévoilons le rapport annuel 2021-2022, qui fait état des faits saillants de cette année scolaire.

Bien que la pandémie de la Covid-19 ait été, cette année encore, une préoccupation importante, le CSSP a su s'adapter avec brio aux différentes mesures sanitaires. Les équipes-écoles se sont ajustées en étant à l'écoute des élèves et en les aidant à relever les différents défis rencontrés. La collaboration entre les services administratifs et les établissements scolaires a été plus importante que jamais pour relever les défis de la pénurie de personnel qui se sont juxtaposés à ceux de la pandémie.

Cette année représente la quatrième année du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) 2018-2023 du CSSP. La mise en œuvre des initiatives prévues au plan opérationnel s'est poursuivie, certaines ont cependant dû être ajustées en raison notamment de la pénurie de personnel.

Depuis cinq ans, le nombre d'élèves scolarisés par le CSSP a augmenté de 7 %, entrainant par le fait même un besoin plus grand d'espace. En juin dernier, le ministère de l'Éducation (MEQ) a accordé au CSSP plus de 120 M\$ pour la construction d'une nouvelle école ainsi que pour la démolition et la reconstruction avec agrandissement de deux écoles. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour les élèves, les employés ainsi que les citoyens des municipalités concernées. Afin d'accueillir adéquatement tous les élèves, d'ici à ce que ces constructions et agrandissements se concrétisent, des locaux de classe modulaires ont été installés dans plusieurs écoles.

Merci aux parents, nos partenaires les plus importants dans le développement et la réussite des élèves. Votre support, votre confiance et votre collaboration sont indispensables.

Merci aux membres des conseils d'établissement et du conseil d'administration. Votre implication permet d'assurer une saine gouvernance des établissements et du centre de services scolaire. Vos décisions permettent aux établissements et au Centre de services scolaire des Patriotes de réaliser leurs missions.

Merci aux membres du personnel des établissements et des centres administratifs. Votre engagement et votre contribution sont non seulement essentiels à l'atteinte du plein potentiel des élèves, mais également à l'amélioration du CSSP. La qualité de nos services et l'efficience de nos pratiques sont tributaires de vos compétences. Vous constituez notre intelligence collective.

Nous vous souhaitons une excellente lecture!

Luc Lapointe, directeur général

Normand Boisclair, président du Conseil d'administration

Table des matières

Α	cronymes	3
1.	Présentation du centre de services scolaire	7
	1.1 Le centre de services scolaire en bref	7
	1.2 Faits saillants	. 13
	1.3 Services éducatifs et autres services	. 14
2.	Gouvernance du Centre de services scolaire	. 16
	2.1 Conseil d'administration	. 16
	2.2 Autres comités de gouvernance	. 19
	2.3 Code d'éthique et de déontologie	. 21
	2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	. 22
3.	Résultats	. 23
	3.1 Plan d'engagement vers la réussite	. 23
	3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	. 26
	3.3 Procédure d'examen des plaintes	. 27
4.	Utilisation des ressources	. 30
	4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire	. 30
	4.2 Ressources financières	. 31
	4.3 Gestion et contrôle des effectifs	. 32
	4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	. 33
	4.5 Ressources matérielles et informationnelles	. 34
5.	Annexes du rapport annuel	. 35
	Annexe A : Rapport de la protectrice de l'élève	. 35
	Annexe B : États financiers 2021-2022	. 43
	Annexe C : Liste des représentants du Comité de parents	. 68

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Le territoire de près de 1 000 km² du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) est bordé par le fleuve Saint-Laurent et traversé par la rivière Richelieu. Situé en Montérégie, il comprend 21 municipalités faisant partie de l'agglomération de Longueuil et des MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu.

En 2021-2022, 77 bâtiments accueillent les élèves jeunes et adultes ainsi que les employés des différents services.



1.1.1 Écoles et centres

Année	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2020-22
Écoles primaires	54	55	56	56	56
Écoles secondaires	11	11	11	11	11
Formation professionnelle	1	1	1	1	1
Formation générale des adultes	1	1	1	1	1
Total	67	68	69	69	69

1.1.2. Statistiques

Catégories	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Élèves préscolaire 4 ans	41	52	201	285	459
Élèves préscolaire et Passe-Partout	2 867	2 904	3 004	2 975	2 981
Élèves primaire	18 664	18 876	19 034	19 025	18 970
Sous-total préscolaire et primaire	21 572	21 832	22 239	22 285	22 410
Élèves secondaire	10 609	11 015	11 356	11 804	12 121
Élèves FP et FGA *	1 092	986	1 122	1 135	1 099
Total	33 273	33 833	34 717	35 224	35 630

Nombre d'élèves au 30 septembre de chaque année scolaire

Nombre d'élèves par catégorie, pour l'année scolaire 2021-2022 :

- 34 531 élèves en formation générale des jeunes (97 %)
- 1 099 équivalents temps plein en FGA et en FP (3 %)

Au total, le CSSP scolarise **35 630** élèves, ce qui représente une augmentation de **1,15** % comparativement à 2020-2021. Par catégorie, cela représente :

- Une augmentation de **0,56** % d'élèves au préscolaire et primaire;
- Une augmentation de 2,7 % d'élèves au secondaire;
- Une diminution de 3 % d'élèves en FP et FGA.

Une analyse sur cinq ans, incluant 2021-2022, présente les augmentations suivantes :

- 3,9 % au préscolaire et au primaire;
- 14 % au secondaire;

^{*} Élève équivalent temps plein

- 0,6 % en FP et FGA;
- 7 % sur l'ensemble de la clientèle.

En 2021-2022, les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage représentent **7 086** élèves, soit **19,9** % de la clientèle des jeunes. Parmi les élèves HDAA :

- 93 (1,3 %) fréquentent le préscolaire;
- 3 090 (43,6 %) fréquentent le primaire;
- 3903 (55,1 %) fréquentent le secondaire.

Sur les trois dernières années, le nombre total des élèves HDAA représente respectivement **20,3 %**, **22,3 %** et **19,9 %** de la clientèle jeune, ce qui est relativement stable.

Chaque année, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) attribue un indice de milieu socio-économique pour chaque école du Québec, indice allant de 1 jusqu'à 10. Au CSSP, aucune école ne présente un indice de défavorisation de 8, 9 ou 10. Cependant, 10 écoles font partie des milieux présentant un indice de défavorisation intermédiaire de 6 ou 7, ce qui représente 14,9 % de l'ensemble des écoles primaires et secondaires. Parmi ces écoles, toutes sont de niveau primaire et aucune de niveau secondaire.

1.1.2. Présentation des écoles et des centres

Beloeil, McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil					
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves		
Saint-Mathieu	630	au Cœur-des-Monts	574		
Jolivent	339	La Farandole	451		
Le Petit-Bonheur	238	secondaire Polybel	1 459		
Le Tournesol	513	École d'éducation internationale	1 248		

Boucherville					
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves		
Louis-Hippolyte- Lafontaine	297	Père-Marquette	355		
Pierre-Boucher	297	Les Jeunes Découvreurs	537		
Antoine-Girouard	332	De Mortagne	2 713		
Paul-VI	462	orientante l'Impact	191		
De La Broquerie	352				

Carignan, Chambly					
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves		
de la Passerelle	325	Madeleine-Brousseau	693		
De Bourgogne	590	du Parchemin	304		
Sainte-Marie	673	Carignan-Salières	674		
De Salaberry	328	secondaire de Chambly	823		
Jacques-De Chambly	319	secondaire le Tremplin	76		

Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park				
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves	
Au-Fil-de-l'Eau	581	Paul-Émile-Borduas	341	
de la Pommeraie	352	Notre-Dame	443	
de l'Aquarelle	346	secondaire Ozias-Leduc	1 678	

Saint-Amable					
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves		
Le Sablier	285	Le Rocher	275		
de l'Envolée	304	secondaire François-Williams	340		
de l'Odyssée	514				

Saint-Basile-le-Grand				
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves	
Jacques-Rocheleau	574	de la Mosaïque	582	
de la Chanterelle	319			

Saint-Bruno-de-Montarville				
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves	
De Montarville	595	Monseigneur- Gilles-Gervais	535	
Albert-Schweitzer	554	Secondaire du Mont-Bruno	1 678	

Sainte-Julie			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
L'Arpège	288	Du Moulin	402
Le Rucher	453	du Grand-Chêne	242
Aux-Quatre-Vents	410	du Tourne-Vent	336
Arc-en-ciel	364	secondaire du Grand-Coteau	737

Varennes			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
J.PLabarre	446	de la Source	319
Les Marguerite	337	du Carrousel	354
La Roseraie	299	secondaire le Carrefour	1 183

Verchère, Calixa-Lavallée		Contrecœur	
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Ludger-Duvernay	495	Mère-Marie-Rose	380
		des Cœurs-Vaillants	496

Saint-Antoine-sur-Richelieu		Saint-Marc-sur-Richelieu	
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Georges-Étienne- Cartier	138	des Trois-temps	178

Saint-Charles-sur-Richelieu		Saint-Denis-sur-Richelieu	
École	École	École	Nombre d'élèves
Saint-Charles	94	Saint-Denis	171

Saint-Jean-Baptiste		
École	École	
de l'Amitié	261	

1.1.4. Évolution démographique

La croissance démographique ainsi que de nouveaux services tels que l'offre pour le préscolaire 4 ans et l'ajout de classes spécialisées, tant au primaire qu'au secondaire, nécessitent des travaux de construction de nouvelles écoles, d'agrandissement ou de modification aux écoles actuelles.

Ainsi, pour l'année scolaire 2021-2022, **quinze** demandes d'allocations ont été acheminées au MEQ. Parmi ces projets, il y a eu **trois** demandes de construction d'écoles primaires, **deux** demandes d'agrandissement d'écoles primaires et **une** d'école secondaire, **cinq** demandes d'ajout de modulaires, ainsi que **quatre** demandes de reconstruction partielle ou complète d'écoles primaires. De ce nombre, **trois** ont été autorisées par le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, dans le cadre du volet scolaire du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031.

1.1.5. Transport scolaire

Nombre d'élèves transportés : **21 494** Nombre de véhicules sur la route : **358**

Autobus scolaire : 138

Minibus : 21

Véhicules adaptés : 1

Berlines : 153

1.1.6 Nombre d'employés par catégorie d'emploi

Un total de 6 541 employés* répartis ainsi :

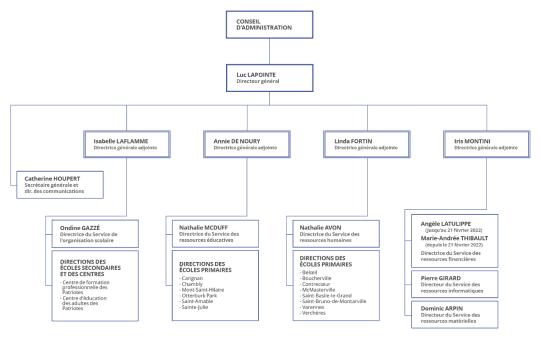
- 3 374 enseignants
- 240 professionnels
- 1 980 employés de soutien
- 717 surnuméraires
- 230 directions, directions adjointes d'établissements et cadres

^{*} incluant toutes les catégories de statut d'employés au 30 juin 2022.

1.1.7. Employés des services administratifs

Les services en soutien aux écoles sont présentés dans l'organigramme suivant.

Organigramme du Centre de services scolaire des Patriotes



1.2 Faits saillants

Le Service aux entreprises et à la communauté reçoit le prix Distinction (25 novembre 2021)

L'équipe du SAEC a reçu le prix Distinction 2021 de la Journée nationale des services aux entreprises, pour son projet *Le français pour les travailleurs allophones, une solution à la pénurie de main-d'œuvre!* Ce prix était attribué à l'équipe d'un service s'étant démarquée au niveau de la conception et de la diffusion d'une formation ou d'un projet novateur de développement des compétences de la main-d'œuvre québécoise. Le prix Coup de cœur, remis par les pairs, a également été décerné au SAEC pour ce projet.

Première pelletée de terre de la nouvelle école primaire à Carignan (25 avril 2022)

C'est le 25 avril 2022 que le CSSP, le MEQ et la ville de Carignan ont souligné le début des travaux pour la nouvelle école primaire à Carignan. Pour l'occasion, M. Luc Lapointe, directeur général du CSSP, M. Patrick Marquès, maire de Carignan, et M. Jean-François Roberge, député de Chambly et ministre de l'Éducation, se sont réunis sur le site de la future école afin de procéder à la première pelletée de terre officielle.

Le CSSP passe à ATLAS pour optimiser ses processus de recrutement (28 avril 2022)

Le CSSP est officiellement passé à ATLAS, un système de gestion de candidatures destiné à simplifier le processus permettant de soumettre une candidature. ATLAS permet aux candidats de postuler directement dans le système, pour les candidats internes et externes

à l'organisation, en plus d'avoir accès à une alerte-emploi afin d'être notifiés lorsque de nouvelles offres d'emploi sont affichées.

Prix Inspiration Patriotes (30 mai 2022)

Le 30 mai 2022, la deuxième édition du gala des Prix Inspiration Patriotes a eu lieu à l'école secondaire De Mortagne. Ce gala souligne l'apport remarquable de personnes, d'équipes, de réalisation et de projets qui contribuent à la mission du CSSP. Six prix ont été remis dans les catégories suivantes : Innovation, Milieu de vie, Collaboration, Ouverture, Engagement des parents et Coup de cœur.

Plus de 120 M\$ accordés au CSSP pour de nouvelles écoles primaires (6 juin 2022)

Le MEQ a accordé plus de 120 M\$ au CSSP pour la réalisation de trois projets de construction et de reconstruction d'écoles. Parmi ces projets, la construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes à Contrecœur, la reconstruction de l'école Albert-Schweitzer pour en faire une école de 24 classes, ainsi que la reconstruction de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine pour en faire une école de 16 classes. Le MEQ a également accordé du financement pour plusieurs locaux de classes modulaires.

1.3 Services éducatifs et autres services

L'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* définit ce qu'est la mission d'un centre de services scolaire :

Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves.

1.3.1 Services offerts

L'éducation préscolaire : L'éducation préscolaire 5 ans est offerte à temps plein dans chacune des municipalités où des écoles primaires sont situées sur le territoire du CSSP. De plus, le programme Passe-Partout est disponible dans certaines écoles pour les enfants de 4 ans. Vingt-six classes de préscolaire 4 ans à temps plein sont également offertes et trois classes de préscolaire 4 et 5 ans.

D'autre part, l'éducation préscolaire 4 ans est disponible pour les élèves HDAA dans certaines écoles.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire : Tous les élèves du CSSP ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire général. Cet enseignement est dispensé en conformité avec le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* et avec les programmes prévus par le MEQ.

En plus du programme régulier, plusieurs écoles offrent des concentrations ou des projets pédagogiques particuliers qui, pour certains, sont offerts aux élèves de l'ensemble ou d'une partie du territoire du CSSP. Par ailleurs, le CSSP compte une école secondaire à vocation particulière, soit l'École d'éducation internationale située à McMasterville.

L'éducation des adultes : Le CSSP offre, à l'éducation aux adultes, les services suivants aux élèves de 16 ans et plus : Formation générale de niveau secondaire et présecondaire, formation à distance, francisation, insertion sociale et socioprofessionnelle, reconnaissance des acquis et services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).

La formation professionnelle : La formation professionnelle est offerte aux personnes désirant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). La liste complète des programmes offerts se trouve sur le site Web du Centre de formation professionnelle des Patriotes.

Service aux entreprises et à la communauté : Le Service aux entreprises des Patriotes est spécialisé en formation sur mesure destinée aux entreprises et aux individus. Pour une formation de base aux employés, une spécialisation, un perfectionnement, l'obtention ou le renouvellement d'une carte de compétence, le Service aux entreprises et à la communauté peut organiser la formation qui convient, soit dans les milieux de travail ou dans les locaux du CSSP. Ce service offre également de la formation continue aux employés du CSSP.

2. Gouvernance du Centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration

Nom	Poste
Roukouchi Boicel (1 ^{er} juillet au 4 août)	Membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Normand Boisclair	Parent et président
Christine Bourgeois	Personnel professionnel non enseignant
Gilles Cazade	Parent et vice-président
Marie-Noëlle Dalpé (à compter du 18 octobre)	Personnel enseignant
Christian Descôteaux	Personnel direction d'établissement
Cindy Dubuc	Personnel d'encadrement (sans droit de vote)
Luc Labine (1er juillet au 14 août)	Personnel enseignant
Francis Lafortune	Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
Angèle Latulippe	Personnel d'encadrement (avec droit de vote)
Claudine Loiselle (à compter du 17 mai)	Personnel de soutien
Jean-François Lortie	Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Salvatore Mancini	Parent
Josée Marc-Aurèle (1 ^{er} juillet au 9 novembre)	Parent
Anne Monney (à compter du 7 décembre)	Parent
Lili-Marlène Pernet (1 ^{er} juillet au 10 mars)	Personnel de soutien
Vincent Raymond	Membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans
Arnaud Seigle Goujon	Membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
Éric Trudeau (à compter du 19 octobre)	Membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Marie-Ève Turcotte	Parent

Calendrier des séances tenues

- 31 août 2021
- 18 octobre 2021 (séance extraordinaire)
- 19 octobre 2021
- 14 décembre 2021
- 22 février 2022
- 26 avril 2022 (séance extraordinaire)
- 7 juin 2022 (séance extraordinaire en remplacement de la séance du 17 mai ayant été annulée)
- 28 juin 2022

Principales décisions du Conseil d'administration

Adoptions et approbations

- Processus annuel de gouvernance
- Mandats des comités de travail
- Programme d'accès à l'égalité en emploi | Troisième rapport d'implantation et plan d'action de la quatrième phase d'implantation du programme
- Demandes d'ajout d'espace 2021-2022 pour la formation générale (Mesure 50511) dans le cadre du PQI 2022-2032
- Appel de projets (sous-mesure 50631) | Remplacement de bâtiments
- Autorisation d'emprunt à court terme | Acquisition de locaux modulaires
- Critères d'évaluation du directeur général
- Modification aux encadrements financiers 2021-2022
- Renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier (art. 240 LIP) de l'École d'éducation internationale
- Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour 2022-2023
- Plan d'investissement visant à entretenir, rénover, agrandir ou construire des bâtiments (plan directeur pluriannuel d'investissement) et des budgets associés à ces travaux
- Planification des besoins d'espace 2021-2026
- Encadrements financiers 2022-2023
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSP pour 2022-2023 à 2024-2025 et liste et actes d'établissement des écoles et des centres 2022-2023
- Budget des établissements pour l'année scolaire 2022-2023

- Budget du CSSP pour l'année scolaire 2022-2023
- Évaluation du directeur général
- Appui à la demande de subvention de la Ville de Chambly dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives — phase IV pour l'aménagement d'un terrain synthétique au parc Gilles-Villeneuve
- Autorisation d'un régime d'emprunt | Marge de crédit pour le projet d'agrandissement de l'école secondaire de Chambly sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures
- Autorisation d'un régime d'emprunts à long terme pour 2021-2022
- Autorisation d'un régime d'emprunts | Marge de crédit pour les projets d'investissement financés par le MEQ
- Modification du plan d'effectif du personnel cadre (en février et juin 2022)
- Renouvellement des arrangements locaux du personnel enseignant et du personnel de soutien

Désignations

- Désignation d'un membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- Désignation de membres à des comités du CA (en octobre et décembre 2021)

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du Conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres	
Comité de gouvernance et d'éthique	Normand Boisclair (responsable)Christine BourgeoisCindy DubucSalvatore Mancini	
Comité de vérification	 Marie-Noëlle Dalpé Luc Labine Francis Lafortune Vincent Raymond Arnaud Seigle Goujon (responsable) 	
Comité des ressources humaines	 Roukouchi Boicel Gilles Cazade Jean-François Lortie (responsable) Josée Marc-Aurèle Anne Monney Éric Trudeau Marie-Ève Turcotte 	
Comité de révision	 Roukouchi Boicel (substitut) Cindy Dubuc (substitut) Francis Lafortune (responsable) Angèle Latulippe (substitut) Claudine Loiselle Jean-François Lortie Salvatore Mancini Lili-Marlène Pernet Marie-Ève Turcotte 	
Comité d'évaluation du Directeur général	 Normand Boisclair Jean-François Lortie Gilles Cazade Éric Trudeau (responsable) Anne Monney 	

■ Liste des comités du CSSP et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Tous les membres de la direction générale, les directions, directions adjointes et cadres des 69 établissements et des sept services administratifs.
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou	 Chantal Besner, membre parent, présidente
d'apprentissage	 Marie-Noële Nadeau, membre parent, vice-présidente
	 Maurice Collenne, membre parent

	Cynthia Vallée, membre parent
	 Angélique Machado, membre parent
	 David Bordeleau, membre parent
	 Cindy Rossignol, membre parent
	 Abdou Khadre Fallt, membre parent
	 Dominique Auger, membre représentante d'un organisme extern
	 Catherine David, membre représentant des directions
	 Yanick Arsenault, membre représentant du personnel enseignan
	 Catherine Camerlain, membre représentant du personnel enseignan
	 Marjolaine Farmer, membre représentant du personnel professionnel
	 Danny L'Abbée, membre représentan du personnel de soutien
	 Cindy Dubuc, membre représentant d la direction générale, direction adjointe au SRÉ
Comité consultatif de transport	 Marie-Claire Beauregard, Directrice d'établissement
	 Yvon Bienvenue, Chef Réseau et voies réservées du Réseau et Centre Longueuil, RTL
	 Bao Trinh, membre du Comité de parents
	 Christian Descôteaux, membre désign par le Conseil d'administration et président du comité
	 Jaziel Petrone, Directeur général, Collège Saint-Paul
	 Lili-Marlène Pernet, membre désignée par le Conseil d'administration et vice-présidente du comité
	 Alexandre Villeneuve, Analyste, Planification, EXO
Comité de parents	Voir l'annexe C
Comité de répartition des ressources	 Marc-André Meunier, Directeur d'établissement
	 Nathalie Hébert, Directrice d'établissement
	 Martine Fréchette, Directrice d'établissement
	 Stéphane Joyal, Directeur d'établissement
	Martin Normandeau, Directeur
	d'établissement

	 Mélanie Bérubé, Directrice d'établissement
	 Mathieu Desnoyers, Directeur d'établissement
	 Diane Fortin, Directrice d'établissement
	 Caroline Vermette Directrice d'établissement
	 Annie Larouche, Directrice d'établissement
	 Luc Lapointe, Directeur général
	 Nathalie Avon, Directrice du SRH
	 Angèle Latulippe (membre jusqu'en avril 2022). Directrice du SRF
	 Marie-Andrée Thibault. Directrice du SRF
	 Nathalie Couillard, Directrice d'établissement (membre jusqu'en avril 2022)
	 Diane Hubert, Directrice d'établissement
	 Nathalie Mc Duff, Directrice du SRÉ
Comité d'engagement pour la réussite des élèves	 Marie-France Bosa, technicienne en éducation spécialisée
	 France Dubé, Ph.D., Professeure à l'UQAM
	 Stéphane Joyal, Directeur d'établissement
	 Lysanne Landry, Directrice d'établissement
	 Luc Lapointe, Directeur général
	 Nathalie Mc Duff, Directrice du SRÉ
	 Valérie Nadeau, conseillère pédagogique
	 Audrey O. Poliquin, enseignante
	 Annie Pontbriand, Directrice d'établissement
	 Brigitte Robert, orthopédagogue
	 Christine Tremblay, Directrice d'établissement
	 Louise-Hélène St-Amand Vanasse, conseillère pédagogique
	 Véronique Vallières, enseignante

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Les membres du Conseil d'administration sont soumis à un code d'éthique et de déontologie.

Les modifications apportées à *Loi sur l'instruction publique* par la Loi 1 de 2020 (projet de loi 40) prévoyaient que ce code d'éthique et de déontologie serait édicté par le ministre de l'Éducation dans le cadre d'un règlement. Ce règlement a été adopté et il est entré en vigueur

le 11 mars 2022. Il s'applique depuis à tous les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires du Québec.

Avant cette date, le Code d'éthique et de déontologie qui avait été adopté par l'ancien Conseil des commissaires s'appliquait aux membres du Conseil d'administration.

Aucune plainte n'a été soumise au responsable de l'application de ce code d'éthique et de déontologie au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Ce code est disponible en annexe.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En application de la *Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1), toute personne qui a été témoin d'un acte répréhensible ou qui croit qu'un tel acte est sur le point d'être commis au sein d'une école, d'un centre de formation ou d'un service d'un centre de services scolaire peut agir comme « lanceur d'alerte » et s'adresser à la personne responsable de recevoir ces divulgations.

Reddition de comptes relative à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

	Reddition de comptes 2021-2022 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1.	Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2.	Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3.	Divulgations fondées	0
4.	Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	0
	1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
	2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
	3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
	4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
	5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
	6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	0
5.	Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

Entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022, la responsable n'a reçu aucune dénonciation.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Les objectifs du CSSP sont les mêmes que ceux du MEQ. Les résultats et les explications des initiatives dans le cas d'une cible non atteinte sont présentés au point 3.1.2.

L'année d'une cohorte réfère à l'année scolaire où les élèves ont débuté leur 1^{re} secondaire. Chaque cohorte est suivie durant 7 ans.

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Objectifs	Indicateur	Cible MEQ	Cible CSSP	Résultats cohorte 2012-2013¹	Résultats cohorte 2013-2014 ²	Résultats cohorte 2014-2015 ³
Diplomation et qualification	1.1 Améliorer la qualification et la diplomation des élèves de moins de 20 ans	84,5 %	84 %	83,7 %	82,7 %	82,0 %
	2.1 Réduire les iniquités entre les garçons et les filles	5,6 %	6,5 %	8,4 %	10,1 %	10 %
2. Équité	2.2 Réduire les iniquités entre les élèves HDAA et les autres élèves	24,1 %	26 %	27,1%	32 %	32 %
	2.3 Réduire les iniquités entre les élèves qui ont commencé leur secondaire dans une école en milieu défavorisé et ceux des autres milieux	6,2 %	15 %	21 %	23 %	24,9 %

¹ Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019

² Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020

³ Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021

2.4 Réduire les iniquités entre les élèves issus de l'immigration et les autres élèves
--

Objectifs	Indicateur	Cible MEQ	Cible CSSP	Juin 2020	Juin 2021	Juin 2022
3. La maîtrise de la langue	3.1 Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4e année du primaire	87,4 %	95 %	S.O. ⁴	S.O. ⁵	89,4 %

Objectifs	Indicateur	Cible MEQ	Cible CSSP	Septembre 2019	Septembre 2020	Septembre 2021
4. Le cheminement scolaire	4.1 Maintenir la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	11,1 %	6 %	5,6 %	5,2 %	5,0 %

Objectifs	Indicateur	Cible MEQ	Cible CSSP	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022
5. Le milieu de vie	5.1 Augmenter la proportion de bâtiments étant dans un état satisfaisant	50 %	56 %	38 %	36 %	36 %

 ⁴ Compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'épreuve ministérielle a été annulée et les résultats sont, par conséquent, non disponibles pour juin 2020.
 ⁵ Compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'épreuve ministérielle a été annulée et les résultats sont, par conséquent,

⁵ Compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'épreuve ministérielle a été annulée et les résultats sont, par conséquent non disponibles pour juin 2021.

Les résultats des trois dernières années ont fluctué, notamment en ce qui a trait aux objectifs 1 et 2 portants sur la diplomation et la qualification, ainsi que sur la réduction des écarts. Les résultats de l'année 2021-2022 indiquent néanmoins que certaines cibles visées pourront difficilement être atteintes au terme du PEVR 2018-2023.

Les deux années et demie de pandémie expliquent en partie ces résultats. Les élèves ont été scolarisés à distance pendant plusieurs mois et quelques initiatives du Plan opérationnel du PEVR n'ont pas pu être déployées ou l'ont été de façon partielle. Cela explique en partie la difficulté à réduire les écarts de réussite, notamment entre les élèves ordinaires et les élèves HDAA. La pénurie de personnel a aussi affectée le déploiement de certaines initiatives.

Aussi, certaines initiatives ont été réalisées au primaire, par exemple, l'ajout d'orthopédagogues dans certains milieux, si bien que les résultats mettront encore quelques années avant de se matérialiser dans le taux de diplomation et de qualification.

Par ailleurs, l'analyse des taux de diplomation et de qualification démontre que le CSSP a un bon taux après 5 années, mais que ce taux augmente peu après la 6^e et la 7^e année après l'entrée au secondaire. L'analyse plus fine de ces résultats sera nécessaire pour comprendre ce qui explique la difficulté à diplômer davantage d'élèves après 6 et 7 ans.

Une analyse d'une cinquantaine de zones de vulnérabilité a été réalisée entre mai et octobre 2022, afin d'identifier ce sur quoi porteront les objectifs et les cibles du prochain PEVR, de même que les initiatives du Plan opérationnel qui l'accompagnera.

Une nouvelle offre de services aux élèves HDAA a été élaborée au cours des deux dernières années et sera déployée graduellement au cours des trois années à venir. Le CSSP est confiant que cela permettra de réduire les écarts entre les élèves ordinaires et les élèves HDAA et d'augmenter le taux de diplomation et de qualification de ces derniers.

En ce qui a trait à l'objectif 5 visant à augmenter la proportion de bâtiments dans un état satisfaisant, des sommes visant le maintien des bâtiments ont été consenties par le MEQ et dépensées afin de rénover les bâtiments, notamment pour couvrir leur détérioration normale. En faisant de nouvelles inspections en 2021-2022, la valeur des travaux requis a été mise à jour et reflète maintenant mieux l'ampleur du défi de la remise à niveau du parc immobilier du CSSP. Des sommes additionnelles encore plus importantes seront donc nécessaires, notamment pour s'attarder à la résorption du déficit de maintien d'actifs.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

• Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Écoles secondaires			
École orientante l'Impact	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Voir la note ci-dessous
École secondaire du Mont-Bruno	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Voir la note ci-dessous
Écoles primaires			
École De Salaberry	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Voir la note ci-dessous
École La Farandole	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Voir la note ci-dessous
École Pierre-Boucher	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Voir la note ci-dessous
École du Tourne-Vent	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Voir la note ci-dessous
École Au-fil-de-l'Eau	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Voir la note ci-dessous
École Le Rocher	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Voir la note ci-dessous
École au Cœur-des- Monts	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Voir la note ci-dessous
École de la Chanterelle	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Voir la note ci-dessous
Les 59 autres établissements	Aucun événement	Aucun événement	_

Note: Les dossiers traités par la Protectrice de l'élève étant confidentiels et, dans la majorité des cas, ne faisant pas l'objet d'un suivi auprès du CSSP, il n'est pas possible de savoir, par école, quelle proportion des événements a fait l'objet d'une plainte auprès d'elle.

Celle-ci indique dans son rapport annuel avoir traité onze plaintes pour de l'intimidation et deux plaintes pour de la violence, en 2021-2022, sans préciser quelles écoles étaient visées.

3.2.2 Interventions dans les établissements du Centre de services scolaire

Les différents événements répertoriés dans le tableau ci-dessus ont donné lieu aux interventions suivantes, en application du Plan de lutte à l'intimidation et à la violence. Tous les établissements ont recours au même type d'interventions, auprès des auteurs, des victimes et des témoins d'actes de violence ou d'intimidation :

- Communication et rencontre avec les parents de la victime et de l'auteur
- Suspension interne ou externe
- Accompagnement par un ou une membre du personnel technique en éducation spécialisée ou un ou une membre du personnel en psychoéducation
- Changement d'école
- Geste de réparation (excuses verbales, lettre, etc.)
- Récréations et/ou dîner et/ou déplacements supervisés pour les élèves concernés
- Recours à des organismes externes spécialisés en matière d'intimidation et/ou de violence

Par ailleurs, les établissements réalisent des activités de sensibilisation nombreuses et variées auprès des élèves, afin de prévenir les actes d'intimidation et de violence.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Le CSSP souhaite que ses élèves et leurs parents trouvent une oreille attentive et des solutions lorsqu'ils font face à une situation insatisfaisante. En effet, tout au long de l'année scolaire peuvent survenir des situations qui créent de l'insatisfaction chez un élève ou un parent.

Idéalement, une telle situation devrait être réglée par les personnes impliquées dans la situation (enseignant, éducatrice du service de garde, ou autre) ou par le supérieur immédiat concerné, soit la direction de l'établissement ou la direction du service administratif concerné.

Toutefois, si malgré ces démarches l'insatisfaction demeure, le parent ou l'élève peut communiquer avec le service aux parents du CSSP. Son rôle est de rechercher et de fournir toute l'information pertinente, d'aider les personnes à régler une situation ou à trouver une solution ou à rétablir la communication entre elles. Si nécessaire, il peut aussi agir comme médiateur.

Les analystes de ce service comptabilisent la totalité des plaintes et demandes reçues, quelle que soit leur ampleur. Cette façon de faire permet d'avoir un portrait global des demandes qui sont acheminées à ce service.

Pour l'année 2021-2022, **553** dossiers ont été traités par les analystes, dont **153** demandes d'information et **400** plaintes, comparativement à **723** dossiers en 2020-2021 et **591** dossiers en 2019-2020. Ce total de **553** dossiers représente **1,5** demandes par 100 élèves, comparativement à **2** demandes par 100 élèves pour l'année précédente, qui avait toutefois vu un nombre élevé de plaintes en lien avec la pandémie de la COVID-19.

Des 553 dossiers traités, **530** sont associés à des écoles ou à des centres de formation. Les **23** autres dossiers peuvent concerner des écoles hors territoire ou alors il peut s'agir de dossiers où aucun établissement n'a été identifié, soit parce que l'établissement n'est pas en cause, soit parce que le parent ne souhaite pas identifier l'établissement.

Afin d'évaluer leur niveau de complexité, les plaintes et demandes d'information sont catégorisées selon l'un des quatre niveaux d'implication requis afin de les traiter.

Le premier niveau (55 %) est lorsque l'analyste reçoit la plainte ou la demande d'information et que la personne est satisfaite des réponses obtenues. Il est possible, à ce niveau, que l'analyste ait eu à communiquer avec la direction de l'école ou un service afin d'avoir de l'information supplémentaire sur la situation, sans toutefois qu'il ait été nécessaire de trouver une solution différente à la situation exposée.

Au deuxième niveau (43 %), l'analyste impliquera la direction d'établissement ou le service concerné afin de trouver une solution satisfaisante pour tous.

Au troisième niveau (0,4 %), l'analyste s'impliquera dans un processus de médiation afin de résoudre la situation à la satisfaction des parties. Une rencontre de l'analyste avec la direction de l'école et le parent aura alors lieu.

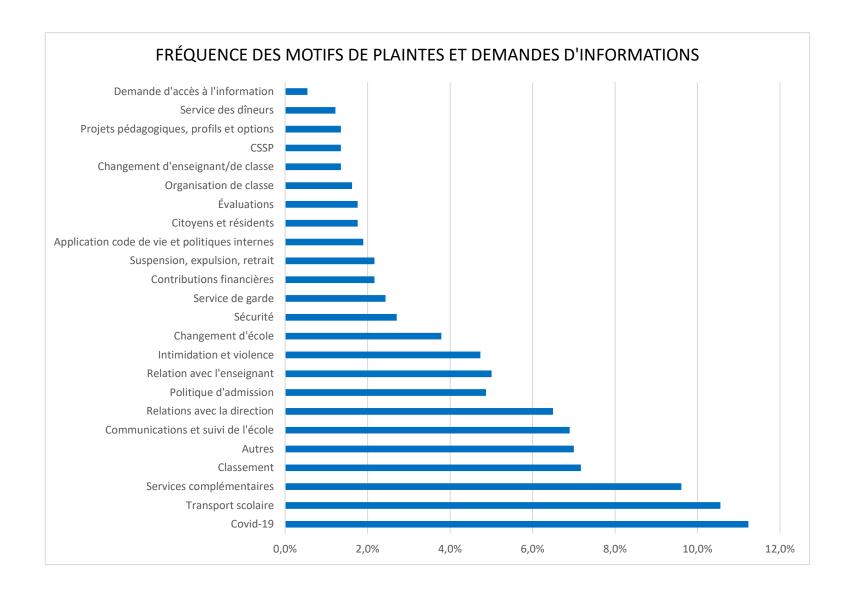
Le dernier niveau (2 %) implique la direction générale du CSSP afin de convenir du suivi à donner au dossier.

Les dossiers ne progressent pas nécessairement de façon linéaire d'un niveau à l'autre.

Les plaintes et demandes d'information sont catégorisées chaque année selon 29 motifs. Cependant, un même dossier peut porter sur plus d'un motif lorsque le parent soulève plus d'un sujet d'insatisfaction.

Ainsi, pour l'année scolaire 2021-2022, il y a eu 739 motifs d'insatisfaction soulevés parmi les 553 dossiers ouverts. Le schéma suivant illustre la répartition des motifs de plaintes et demandes d'information parmi les 23 catégories utilisées dans la dernière année pour lesquelles il y avait un minimum de quatre dossiers. Les sujets pour lesquels il y avait moins de quatre dossiers sont regroupés dans la catégorie « Autres ».

Schéma



4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

La répartition des revenus entre les diverses unités administratives est adoptée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de répartition des ressources. Elle a pour objectif principal de leur permettre de réaliser les mandats qui leur sont confiés afin d'atteindre les objectifs du PEVR.

La répartition de revenus a aussi comme objectif :

- de supporter l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité du personnel d'encadrement en situant le plus près possible de l'élève, les choix budgétaires;
- de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque unité administrative et permettre la réalisation des projets éducatifs;
- d'encourager l'innovation et l'évolution par la mise en place de meilleures pratiques appuyées par la recherche.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

La répartition des revenus se fait :

- en conformité avec les orientations et les priorités budgétaires retenues par le CSSP;
- dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques, procédures et règles de gestion s'appliquant au CSSP et à ses établissements;
- avec le plus grand souci d'équité et de transparence;
- en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les règles de gestion budgétaires et d'allocation des ressources, telles que précisées dans l'écrit de gestion les *Encadrements financiers 2021-2022*, disponible sur le site Web du CSSP, détaillent toutes les modalités rattachées aux sommes allouées aux unités administratives pour les différents budgets et aux règles de gestion applicables à ces budgets. Cet écrit de gestion précise les critères utilisés pour répartir les ressources. Le critère le plus souvent utilisé est le nombre d'élèves. Il est cependant souvent combiné avec d'autres critères comme l'indice du milieu socio-économique, l'ordre d'enseignement ou la réussite des élèves. Selon la nature des sommes à répartir, d'autres critères peuvent être utilisés, tels que le nombre d'employés, la superficie de l'école et les coûts historiques.

4.2 Ressources financières

Les résultats financiers du CSSP pour l'exercice clos le 30 juin 2022 ont été encore cette année affectés par des événements exceptionnels.

Tout d'abord, la pandémie de la COVID-19 a continué d'affecter les résultats en entraînant des coûts additionnels de **5,26 M\$** et des pertes de revenus de **2,04 M\$**. Depuis mars 2022, il n'y a plus de reddition de comptes ni d'identification des coûts à cet effet.

Au cours de l'année 2021-2022, le MEQ est venu compenser pour 21,1 M\$ une partie des coûts liés au règlement des conventions collectives et des ententes liées au programme d'équité salariale versés l'an dernier, générant ainsi un surplus. Toutefois, cette allocation ne couvre pas l'entièreté des sommes décaissées l'an dernier. L'évaluation du manque à gagner se situe à environ 3,3 M\$.

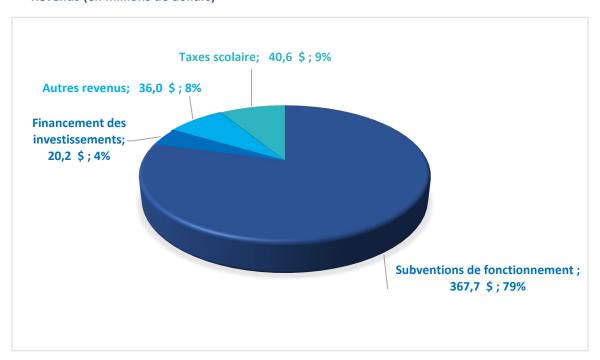
Par ailleurs, la récupération des sommes non dépensées des mesures protégées et dédiées de 2020-2021 de **1,47 M\$**, l'ajustement du ministère d'allocations d'années antérieures de **0,5 M\$** et l'optimisation du surplus par le financement des dépenses d'investissement non capitalisables de **1,97 M\$** a un comme effet de diminuer les surplus de l'année courante.

De plus, le CSSP s'est vu octroyer un terrain à titre gracieux d'une valeur de **3,38 M\$** par la Ville de Carignan pour la construction d'une nouvelle école primaire.

Ainsi, les résultats financiers présentés à l'état des résultats auraient été fort différents sans ces événements non récurrents. Le surplus total de 17,8 M\$ est surévalué et aurait été de 4,6 M\$ sans les éléments cités précédemment.

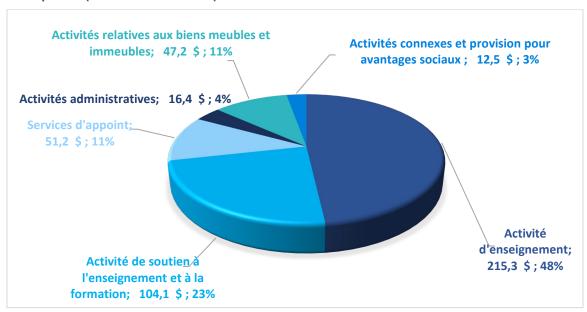
4.2.1. Revenus

■ Revenus (en millions de dollars)



4.2.2. Dépenses

■ Dépenses (en millions de dollars)



4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	394 498,70	0 h	394 498,70	248
2. Personnel professionnel	368 718,72	0 h	368 718,72	289
3. Personnel enseignant	3 675 397,72	0 h	3 675 397,72	4 460
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 455 096,47	0 h	2 455 096,47	3 022
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	250 050,25	0 h	250 050,25	230
Total en heures	7 143 761,86	37 872,936 *	7 143 761,86	8 249

Heures supplémentaires : 37 872,936 ce montant est inclus dans le total des heures rémunérées

Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	6 796 208,37
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	7 143 761,86
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul: (C) = (B) — (A)	347 553, 49
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Non

Le nombre d'heures rémunérées pour la période 2021-2022 par rapport à la cible représente une variation à la hausse de 5 %.

Cette très faible augmentation s'explique principalement par la hausse du nombre d'élèves, soit un total de **406** élèves de plus par rapport à l'année précédente, représentant **1,15** % d'augmentation. De plus, il faut considérer l'ajout de nouvelles mesures d'investissement en éducation du gouvernement du Québec pour l'embauche de personnel supplémentaire dans les écoles, notamment en lien avec le contexte de la pandémie de COVID-19 et des mesures sanitaires à mettre en place dans les établissements.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0\$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	60	6 690 637 \$
Total	60	6 690 637 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

■ Maintien de l'actif immobilier

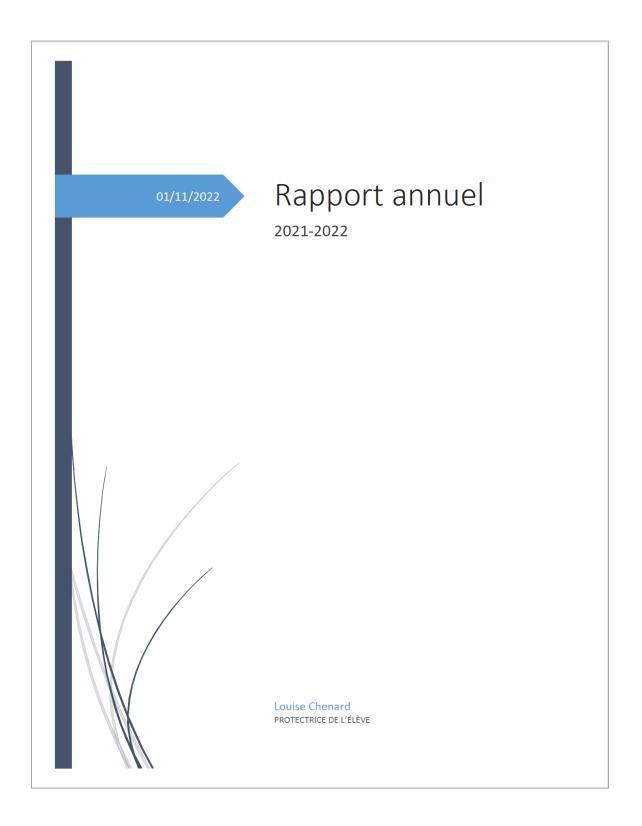
2020-2021 (Année précédente) (A		2021-2022 Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, Investissements ni engagé réalisés		Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées	
41 428 804 \$	35 401 174 \$	22 547 156 \$	19 045 461 \$	

4.5.2 Ressources informationnelles

- En 2020-2021, le SRI a créé une plateforme de cours d'été en ligne pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire, en collaboration avec 11 CSS de la Montérégie et de l'Estrie. En 2021-2022, le SRI a continué le développement et l'amélioration de la plateforme. Celle-ci a permis à 2 025 élèves de suivre des cours d'été, soit 1 000 élèves de plus que l'année précédente.
- En collaboration avec le SRH, le SRI a développé la plateforme GIF (gestion informatisée des formations) qui permet aux enseignants de comptabiliser les heures de formations suivies. Cette compilation est nécessaire depuis le 1er juillet 2021 à la suite de l'introduction dans la LIP d'une obligation pour le personnel enseignant de suivre au moins 30 heures de formation continue par période de deux ans.
- Un investissement total de 650 000 \$ a été fait pour l'achat et l'installation de tableau numérique interactif (TNI) dans les salles de classe. De ce montant, le MEQ a investi 540 000 \$. Le montant excédentaire, soit 110 000 \$, a été absorbé par le CSSP. Cependant, en raison des délais d'approvisionnement et de la pénurie de main-d'œuvre, les commandes passées en décembre 2021 n'ont pas été livrées avant la fin de l'année scolaire.
- Le SRI a programmé la plateforme *Inscris-toi* afin de l'adapter aux besoins du CSSP.
 Cette plateforme permet aux parents de présenter des demandes d'admission aux programmes pédagogiques particuliers dans les écoles secondaires. Celle-ci prend compte des 1^{er}, 2^e et 3^e choix des élèves.

5. Annexes du rapport annuel

Annexe A : Rapport de la protectrice de l'élève



INTRODUCTION

En vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après : « LIP »): « Le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement au centre de services scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données. Ce rapport doit faire état, de manière distincte, des plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence. »

On trouvera ci-après l'état des activités effectuées par la protectrice de l'élève du Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après : « CSSP »), au titre de l'année 2021-2022. C'est notre premier rapport annuel déposé au Conseil d'administration (ci-après « CA ») du CSSP qui couvre une année complète.

Nous avons reçu cette année 84 plaintes qui ont été traitées par le Service aux parents ou par la protectrice de l'élève. Il est difficile de faire une comparaison avec l'an passé puisque la protectrice a débuté le 13 octobre 2021. Son rapport nous informe qu'elle a reçu 53 plaintes mais nous savons que la période des mois d'août et septembre est très occupée. Nous ne faisons pas de distinctions entre une plainte recevable ou pas ou une plainte fondée ou pas. Nous répondons aux parents ou aux élèves, nous ouvrons un dossier et nous les dirigeons vers la bonne instance en restant disponible s'il y a lieu d'intervenir. Cette approche permet de soutenir le plaignant dans sa démarche, de le conseiller au besoin, de suivre sa plainte et de lui éviter de tout répéter si jamais la plainte nous revient.

Ce rapport contient cinq tableaux. Vous trouverez au tableau 1 le pourcentage de plaintes par secteur. Le tableau 2 se concentre sur la nature des plaintes. Nous avons dénombré plus de 12 motifs que nous avons répartis selon la clientèle scolaire. Au tableau 3, vous retrouverez les plaintes par niveau d'enseignement et au tableau 4, les plaintes les plus nombreuses. Nous fournirons une analyse des plaintes les plus nombreuses et un paragraphe à part sur l'intimidation et la violence. Au tableau 5, nous fournissons une synthèse des deux avis déposés au CA et les décisions prises par le CA en lien avec nos recommandations. Enfin, une recommandation globale sera formulée à celui-ci.

Nous voulons souligner le travail d'équipe accompli, tout particulièrement, par le Service aux parents. Nous soulignons aussi l'ouverture et la disponibilité du Service du secrétariat général et des communications, des directions de services et des directions d'établissements qui travaillent en complémentarité avec la protectrice de l'élève afin de fournir des réponses aux élèves et aux parents qui portent plainte. Ce travail d'équipe permet de trouver des solutions pour le bien des élèves et contribue indirectement à leur réussite éducative.

Rapport annuel de la protectrice de l'élève - 2021-2022

RAPPORT STATISTIQUE

Tableau 1 – Nombre et pourcentage de plaintes par secteur

SECTEUR des JEUNES	FORMATION PROFESSIONNELLE	TOTAL
83	1	84
99 %	1 %	100 %

Les plaintes proviennent du secteur des jeunes. Aucune plainte n'a été reçue provenant du secteur de la formation générale des adultes. Au tableau 2, nous explorons plus en profondeur.

Tableau 2 – Nature de la plainte selon le niveau

NATURE DE LA PLAINTE	Prim	Phdaa*	Sec	Shdaa*	FG/FP	TOTAL
INTIMIDATION-VIOLENCE	9		4			13
TRANSPORT SCOLAIRE	7		3			10
SANTÉ-SÉCURITÉ	7		1			8
INSCRIPTION-ADMISSION	1	1	1	1		4
CLASSEMENT	3	1	2			6
SUSPENSIONS	1	1	1			3
ENVERS LA DIRECTION	6		2			8
ENVERS LES ENSEIGNANTS	5		2		1	8
ENVERS LE PERSONNEL	2					2
RÉVISION DE DÉCISION	2	2	1			5
SERVICE À L'ÉLÈVE	3	5		4		12
AUTRES (communication et information, règlement)	2		3			5
TOTAL	48	10	20	5	1	84

^{* :} hdaa – élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Pour un centre de services scolaire de cette taille, le nombre de plaintes est raisonnable et ne dénote pas de problème insurmontable.

Tableau 3 - Statistiques - plaintes par niveau d'enseignement

PPRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE	SECONDAIRE	FP-FGA
58	25	1
69 %	30 %	1 %

Le préscolaire et primaire domine à 69 % des plaintes. Ce n'est pas surprenant. Le nombre d'élèves au primaire se chiffre à 22 410 élèves composant 62,5 %. Au niveau secondaire, il y a 12 121 élèves soit 34 % d'une population totale de 35 878 élèves tous les secteurs confondus.

Tableau 4 – Les plaintes les plus fréquentes

PLAINTES	NOMBRE	POURCENTAGE (84)
INTIMIDATION-VIOLENCE	13	15 %
TRANSPORT SCOLAIRE	10	12 %
ENVERS LE PERSONNEL	18	21 %
SERVICE À L'ÉLÈVE	12	14

ANALYSE DES PLAINTES

Nous commenterons le tableau 4 des plaintes et donnerons, dans certains cas, des exemples. De ces constats nous sommes en mesure de dégager une recommandation que vous retrouverez à la toute fin de ce rapport. Un avis a été déposé pour donner suite à une plainte concernant la sélection des candidats d'un programme pédagogique particulier.

Transport scolaire

C'est toujours le dossier chaud de la rentrée. Le Service du transport reçoit un nombre important de demandes de toutes sortes. Voici quelques exemples : élève handicapé qui se retrouve dans un autobus plutôt qu'une berline; la longueur d'un trajet; demande de changement d'arrêt; retard de l'autobus; plusieurs demandes d'aménagement de garde partagée; entente sécuritaire pour

transporter un élève; conflit avec un chauffeur. Ces plaintes furent traitées selon la *Politique de transport* et des solutions furent trouvées.

Il n'y a pas eu d'avis sur ce sujet.

Envers le personnel : direction d'école, personnel enseignant et de soutien

Dans l'ensemble, le nombre de cas qui se rend à nous est faible. Il y a des parents qui dénoncent qu'un membre du personnel a eu des paroles blessantes envers leur enfant ou nomme une injustice. Parfois, c'est un parent qui n'est pas d'accord avec la sanction ou un geste posé ou un suivi de la direction. Exceptionnellement, un parent se plaint qu'un enseignant se fait menaçant ou hostile envers un élève.

Bien que les médias traitent fréquemment de la pénurie d'enseignants, il n'y a pas eu de plainte à cet égard.

Les relations de travail ne relèvent pas nos attributs. Nous aidons le parent à formuler sa plainte ou de s'assurer qu'il ait des réponses soit de la direction ou du Service aux parents. Dans l'ensemble, ces situations se règlent sauf exceptions où le parent retire son enfant ou quitte le CSSP.

Il arrive parfois que le parent accompagne son mécontentement avec des menaces d'aller aux médias ou au ministère de l'Éducation. Parfois les échanges avec la direction sont difficiles. Il y a eu un cas en particulier qui a entraîné des conséquences dramatiques pour la direction de l'établissement. Un parent était très menaçant et la direction devait faire appel à la police et ce, à quelques reprises. C'est un exemple extrême mais qui porte à réflexion. Il y a trop de témoignages d'incidents où les parents ou les élèves manquent de respect dans leurs rapports avec l'école ou font des demandes accompagnées de menaces. Il est temps de peut-être poser des gestes concrets pour mettre un terme à des événements qui rognent la confiance et le bien-être du personnel des écoles et qui a, par la bande, un effet sur les élèves qui leur sont confiés.

Il n'y a pas eu d'avis sur ce sujet

Service à l'élève

Certaines situations demeurent insolubles faute de ressources suffisantes. Les besoins en psychologie et en orthophonie dépassent les frontières du CSSP. Cette pénurie existe non seulement en éducation mais également au niveau de la santé et des services sociaux. L'attractivité en milieu scolaire est faible. Ces professionnels choisissent plutôt de travailler dans des bureaux privés. Au CSSP, le manque d'orthophonistes est un fait, mais pour palier à cette situation, le CSSP a fait appel au privé pour des évaluations et a offert un service en ligne pour les élèves ayant de grands besoins. Ce n'est pas l'idéal, mais le service est rendu de façon prioritaire et l'école tente de réduire les retards pédagogiques et la liste d'attente pour les élèves qui nécessitent une évaluation.

Les autres plaintes touchent des sujets variés dont le plan d'intervention qui n'est pas respecté, le manque de soutien pour les aides technologiques, des problématiques autour de l'évaluation et du diagnostic.

Il n'y a pas eu pas eu d'avis sur ce sujet.

Intervention relative à des cas d'intimidation ou de violence

Au cours de l'année 2021-22, nous avons reçu 13 plaintes touchant la question de l'intimidation (11 plaintes) ou de la violence (2 plaintes). Toute proportion gardée, le nombre d'événements qui se rend à notre attention est faible. La plupart des plaintes se règlent assez rapidement. Il y a une plainte qui était de nature sexuelle. L'école a agi avec diligence et l'élève transféré d'école. Il y a eu un cas de cyberintimidation qui impliquait plusieurs élèves qui a été traitée par la direction.

Il n'y a pas eu d'avis sur ce sujet.

LES AVIS DÉPOSÉS AU CA

Tableau 5 - SYNTHÈSE DES AVIS 01 et 02

Avis 01	Motif de plainte	Niveau	Recommandation de la protectrice
	Demande de la part d'un parent de réviser une décision selon l'article 220.2, al 2 de la Loi sur l'instruction publique touchant la sélection des élèves pour un volet plurisports. On demande de retirer tout ratio relié au sexe; que le tirage au sort ait lieu lors d'un conseil d'établissement et qu'il y ait un tirage au sort annuellement.	Sec	Nous recommandons que la direction invite un membre du personnel du CSSP d'assister au tirage au sort pour les places vacantes pour le volet plurisports et pour le PPP. Nous recommandons de ne pas annualiser le volet plurisports car les conséquences pour les étudiants ayant l'expectative d'être inscrits pour trois ans pourraient entraîner des conséquences possiblement au niveau de leur motivation scolaire et ultimement sur leur parcours scolaire.
	que recommandé; Ne pas imposer la présence d'un rep effectué pour sélectionner les élève: pédagogique particulier, compte ter directions et les membres des équip	présentant s qui seron nu de la co es des éco	onfiance manifestée envers les

Avis 02	Motif de plainte	Niveau	Recommandation de la protectrice
	Plainte d'un parent en application de l'article 220.2, al 2 de la Loi sur l'instruction publique portant sur une décision du mandataire du programme de sport-études en hockey au secondaire – exclusion de deux élèves, joueurs de l'équipe sélectionnés mais non-vaccinés, par le mandataire.	Sec	Nous recommandons que le CSSP interpelle le ministère de l'Éducation afin de solliciter leur aide à établir de nouvelles balises contractuelles entre Hockey Québec et leurs mandataires d'une part, et les écoles offrant les programmes Sport-études et concentration sport hockey, d'autre part, afin d'établir un meilleur équilibre des pouvoirs dans ce partenariat.
	l'élève. Mandater la direction génér et interpeller le ministère de l'Éduca	ale afin de Ition afin o e Hockey mmes Spo	de solliciter son aide à établir de Québec et leurs mandataires, d'une ort-études et concentration sport

CONCLUSION

La protectrice de l'an passé a quitté ses fonctions en juin et a laissé quelques dossiers en suspens. Nous avons repris ceux-ci et tenté de donner des réponses aux plaignants malgré les délais largement dépassés. Il est souhaitable qu'un transfert de dossiers soit prévu pour faciliter le suivi auprès des parents.

Les plaintes viennent par vague, mais la rentrée scolaire représente environ 40 % des plaintes. La remise de la communication en octobre et du bulletin en février sont deux temps forts. L'élaboration du plan d'intervention et son application génèrent aussi leur lot d'inquiétudes.

Nous constatons qu'il y a de plus en plus d'incidents déplorables avec des parents dans les établissements scolaires. Le respect auprès du personnel et auprès de la direction est souvent mis à rude épreuve. C'est tout à fait légitime d'être mécontent ou en désaccord avec une décision ou une situation mais cela ne donne pas le droit d'avoir des comportements agressifs, intimidants ou violents envers le personnel. Un processus de plainte est en place et donne de bons résultats. Le dialogue, l'échange et l'écoute de part et d'autre permettent souvent de régler un problème et établissent une compréhension mutuelle.

Nous croyons qu'il est pertinent dans les circonstances de suivre l'exemple des autres ministères du Québec qui avisent la population, tant sur les répondeurs qu'en présence, que toute forme de violence verbale ou de comportement inadéquat ne sera pas tolérée.

Nous recommandons que le CSSP <u>élabore une campagne de sensibilisation auprès de sa communauté par le biais de son site Web et son répondeur téléphonique. Que le CSSP crée des affiches pour les écoles et les centres qui stipulent que le CSSP ne tolérera pas d'écart de conduite ou des propos inadéquats envers son personnel.</u>

MOT DE LA FIN

Grâce au travail du Service aux parents, du Service du secrétariat général et des communications et à la coopération des directions d'établissement ou de service, les différends furent traités avec diligence et selon les règlements et les politiques du CSSP.

Nous exerçons cette fonction depuis douze ans et nous avons œuvré au sein de plusieurs centres de services scolaires. Nous notons que le CSSP offre un service de qualité et d'une grande rigueur envers l'ensemble de sa communauté lors du traitement des différends. Nous croyons que c'est important de le souligner auprès du CA et de la population car l'inverse trouve son chemin rapidement.

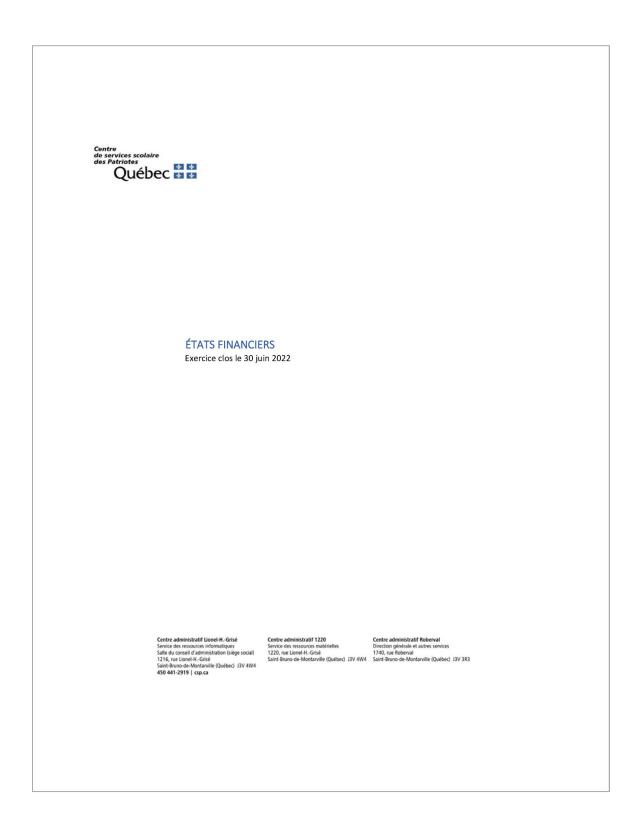
Soumis respectueusement,

Source Chevara

Louise Chenard, Protectrice de l'élève

Centre de services scolaire des Patriotes

Annexe B: États financiers 2021-2022



ÉTATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

RAPPORT DE LA DIRECTION	3
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	4
SITUATION FINANCIÈRE	ϵ
RÉSULTATS	7
EXCÉDENT ACCUMULÉ	8
VARIATION DE LA DETTE NETTE	g
FLUX DE TRÉSORERIE	10
NOTES COMPLÉMENTAIRES	11
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	25

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes pour l'exercice clos le 30 juin 2022 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire des Patriotes reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Luc Lapointe, Directeur général

Marie-Andree Thibault, CPA

Directrice du Service des ressources financières

Lieu : Saint-Bruno-de-Montarville Date : 20 octobre 2022

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2022, et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les autres renseignements complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Control.
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

CPA auditer

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Roch Guérin, CPA auditeur Directeur principal d'audit

Montréal, le 20 octobre 2022

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin	2022	2021	
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse	5 535 695	\$ 1 276 621	\$
Subvention de fonctionnement à recevoir	60 964 807	38 169 076	
Subvention d'investissement à recevoir	489 419 072	412 354 350	
Taxe scolaire à recevoir	666 495	837 796	
Débiteurs (note 3)	5 696 192	4 116 423	
Stocks destinés à la revente	19 777	85 798	_
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	562 302 038	456 840 064	_
PASSIFS			
Emprunts à court terme (note 4)	128 821 628	36 300 000	
Créditeurs et frais courus (note 5)	74 324 226	88 168 495	
Subventions d'investissement reportées (note 6)	468 844 354	385 153 314	
Revenus perçus d'avance	1 221 179	1 697 493	
Provision pour avantages sociaux futurs (note 7)	19 152 888	18 250 959	
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention			
(note 8)	355 919 141	324 200 602	
Autres passifs (note 9)	5 448 259	25 327 406	
TOTAL DES PASSIFS	1 053 731 675	879 098 269	_
DETTE NETTE	(491 429 637)	(422 258 205)	-
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 10)	514 447 780	428 312 999	
Stocks de fournitures	909 217	598 535	
Charges payées d'avance	753 434	171 079	_
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	516 110 431	429 082 613	
EXCÉDENT ACCUMULÉ	24 680 794	\$ 6 824 408	\$

POUR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Obligations contractuelles (note 12)

Éventualités (note 13)

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

RÉSULTATS

Exercice clos le 30 juin	Budget 2022	Réel 2022		Réel 2021	
REVENUS					
Subvention de fonctionnement du ministère de					
l'Éducation du Québec (MÉQ)	329 257 412	\$ 367 742 503	\$	322 515 393	\$
Subvention d'investissement	996 248	582 428		4 675 720	
Autres subventions et contributions	565 000	466 076		524 605	
Taxe scolaire	40 904 744	40 646 945		39 484 012	
Droits de scolarité et frais de scolarisation	505 000	626 388		529 015	
Ventes de biens et services	28 548 284	29 253 080		25 119 428	
Revenus divers	4 104 518	5 591 584		1 523 611	
Amortissement des subventions d'investissement					
reportées	20 969 153	 19 639 243	_	18 621 929	
TOTAL DES REVENUS	425 850 359	 464 548 247	-	412 993 713	
CHARGES (note 14)					
Activités d'enseignement et de formation	202 732 823	215 337 748		198 384 627	
Activités de soutien à l'enseignement et à la					
formation	105 422 633	104 088 340		92 501 054	
Services d'appoint	48 055 762	51 184 415		50 413 223	
Activités administratives	16 777 748	16 400 500		14 656 418	
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	43 246 549	47 199 967		45 673 424	
Activités connexes	9 363 301	11 611 288		36 927 312	
Charges liées à la variation de la provision pour					
avantages sociaux	262 910	901 929		1 702 530	
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		 (32 326)	-		
TOTAL DES CHARGES	425 861 726	446 691 861		440 258 588	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(11 367)	\$ 17 856 386	\$	(27 264 875)	\$

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice clos le 30 juin	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	6 824 408 \$	6 824 408 \$	34 089 283 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(11 367)	17 856 386	(27 264 875)
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	6 813 041 \$	24 680 794 \$	6 824 408 \$

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice clos le 30 juin	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	\$	(422 258 205) \$	(338 433 920) \$
Excédent (déficit) de l'exercice Variation due aux immobilisations corporelles	(11 367)	17 856 386	(27 264 875)
Acquisitions d'immobilisations corporelles Amortissement des immobilisations corporelles	(52 097 024) 21 359 307	(106 934 052) 20 793 497	(76 084 962) 19 417 085
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		(32 326)	-
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		38 100	
Total de la variation due aux immobilisations corporelles Variation due aux stocks et aux charges payées	(30 737 717)	(86 134 781)	(56 667 877)
d'avance		(893 037)	108 467
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(30 749 084)	(69 171 432)	(83 824 285)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(30 749 084) \$	(491 429 637)	(422 258 205)

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 30 juin	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	17 856 386 \$	(27 264 875) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	(13 493)	(12 358)
Provision pour avantages sociaux futurs	901 929	1 702 530
Stocks et charges payées d'avance	(893 037)	108 467
Amortissement des subventions d'investissement reportées	(19 639 243)	(18 621 929)
Amortissement des frais reportés liés à la dette	223 937	210 774
Amortissement des immobilisations corporelles	20 793 497	19 417 085
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(32 326)	-
Subvention d'investissement	(582 428)	(4 675 720)
Autres éléments hors trésorerie – terrain reçu à titre gratuit	(3 375 000)	
Excédent (déficit) de l'exercice ayant un effet sur la trésorerie	15 240 222	(29 136 026)
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement (note 11)	(44 689 920)	31 932 941
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	(29 449 698)	2 796 915
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(23 113 030)	2730313
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(117 193 547)	(49 871 308)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	38 100	(45 67 1 500)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN	30 100	
IMMOBILISATIONS	(117 155 447)	(49 871 308)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(117 155 447)	(45 67 1 300)
Nouvelle dette faisant l'objet d'une promesse de subvention	58 394 000	49 800 000
Remboursement de la dette faisant l'objet d'une promesse de subvention	(26 899 398)	(23 088 000)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations		
corporelles	(29 300 000)	(2 400 000)
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux		
immobilisations	121 821 628	-
Encaissement de la subvention d'investissement à recevoir	26 577 398	23 088 000
Encaissement d'autres apports reportés affectés à l'acquisition		
d'immobilisations corporelles	270 591	1 703 857
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	150 864 219	49 103 857
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	4 259 074	2 029 464
Encaisse (découvert bancaire) au début de l'exercice	1 276 621	(752 843)
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 535 695	1 276 621 \$

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après le Centre de services scolaire) a été constitué le 1^{er} juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon *le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* . L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que le Centre de services scolaire ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision relative aux offres salariales du gouvernement. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

Débiteurs et taxe scolaire à recevoir

Les débiteurs et la taxe scolaire à recevoir sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Passifs

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le personnel, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement, des indemnités de départ et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisés au coût à titre de passif.

La variation de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au montant encaissé au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance

Les frais d'émission liés à la dette sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est déduit de la dette à long terme.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services. Elles sont comptabilisées au coût. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations majeures aux bâtiments	25 à 40 ans
Matériel et équipements	
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Autres équipements	10 ans
Autres	
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus percus d'avance.

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MÉQ sont constatées dans l'exercice où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MÉQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MÉQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subventions d'investissement reportées » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des subventions d'investissement reportées ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissements des subventions d'investissement reportées » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

3. Débiteurs

	2022	2021
Comptes clients	2 440 092 \$	2 146 284 \$
Provision pour mauvaises créances	(514 108)	(479 679)
	1 925 984	1 666 605
Congés sabbatiques	146 937	18 637
Taxes à la consommation	3 219 386	2 024 154
Autres	403 885	407 027
	5 696 192 \$	4 116 423 \$

4. Emprunts à court terme

Les marges de crédit et les acceptations bancaires sont autorisées mensuellement par le ministère de l'Éducation. Elles sont renouvelables périodiquement et garanties par le ministère de l'Éducation. Le Centre de services scolaire dispose de trois marges dont une pour les dépenses de fonctionnement, une pour les dépenses d'investissement et une pour les projets d'investissement sous la responsabilité de la Société Québécoise des Infrastructures. La marge de crédit de fonctionnement est faite auprès d'une institution financière tandis que celles pour les dépenses et les projets d'investissement sont avec le Fonds de financement. L'entente de services bancaires prend fin le 30 juin 2023 et est renouvelable pour deux périodes additionnelles d'un an à l'échéance.

Le crédit maximal autorisé au 30 juin 2022 est de 376 364 987 \$ (161 265 357 \$ au 30 juin 2021). Les marges de crédit portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 % au 30 juin 2022 (taux de base de 2,45 % au 30 juin 2021). Les acceptations bancaires échéant le 15 juillet 2022 portent intérêt à un taux de 2,355 % (0,711 % à 0,714 % en 2020-2021) et sont garanties par le ministère de l'Éducation.

5. Créditeurs et frais courus

Salaires courus, déductions à la source et charges sociales Fournisseurs Retenues sur contrats Intérêts courus sur la dette à long terme Congés sabbatiques Dépôts de soumission

2022	2021	
41 810 395	\$ 42 684 849	\$
20 097 923	36 709 942	
7 697 782	4 839 494	
2 960 943	2 480 420	
1 528 095	1 299 888	
229 088	153 902	
74 324 226	\$ 88 168 495	\$

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

6. Subventions d'investissement reportées

Subventions d'investissement reportées qui découlent des règles budgétaires du MÉQ.
Autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne découlent pas des règles budgétaires

2022	2021	
461 646 180	\$ 377 390 272	\$
7 198 174	7 763 042	
468 844 354	\$ 385 153 314	\$

Autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne découlent pas des règles budgétaires:

	2022		2021
Solde au début de l'exercice	7 763 042	\$	6 633 471 \$
Apports de l'exercice	270 591		1 703 857
Amortissement de l'exercice	(835 459)		(574 286)
Solde à la fin de l'exercice	7 198 174	\$	7 763 042 \$

7. Provision pour avantages sociaux futurs

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire disposait d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

Congés de maladie	4 125 944	\$	3 988 678	\$
Vacances	10 126 853		9 614 793	
Heures supplémentaires accumulées	455 972		423 411	
Indemnités de départ	432 483		424 006	
Assurance-traitement	314 695		430 931	
Autres congés sociaux	694 811		496 469	
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	3 002 130	_	2 872 671	_
	19 152 888	\$	18 250 959	\$

2022

2021

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

8. Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

Billets auprès du Fonds de financement remboursables annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre 1^{er} décembre 2022 et 1^{er} février 2047 (1^{er} février 2022 et 1^{er} février 2046 au 30 juin 2021) et portant intérêt à des taux variant entre 0,686 % et 3,271 %.

Moins : Frais reportés liés aux dettes

2022	2021	
		_
357 505 397	\$ 325 698 097	\$
(1 586 256)	(1 497 495)	
355 919 141	\$ 324 200 602	\$

Les versements en capital et intérêts exigibles sur les billets auprès du Fonds de financement au cours des prochains exercices, sont les suivants:

	Capital		Intérêts	_
2022 - 2023	29 628 846	\$	9 091 611	\$
2023 - 2024	41 264 297		8 246 058	
2024 - 2025	64 683 758		6 811 876	
2025 - 2026	14 868 834		5 769 720	
2026 - 2027	34 080 834		5 152 704	
2027 - 2028 et suivants	172 978 828		32 834 652	_
	357 505 397	\$	67 906 621	\$

Les billets auprès du Fonds de financement sont sujets à une subvention et garantis par le ministère de l'Éducation.

9. Autres passifs

Provision relative aux offres salariales
Fonds à destination spéciale
Provision pour passif éventuel
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST

2022	2021	
1 497 751	\$ 21 393 184	\$
2 538 423	2 459 030	
668 234	400 400	
660 000	980 000	
83 851	94 792	_
5 448 259	\$ 25 327 406	\$

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

10. Immobilisations corporelles

Le détail des immobilisations corporelles est présenté en milliers de dollars							
	Terrains	Aménagements de terrains	Bâtiments	Améliorations majeures aux bâtiments	Matériel et équipements	Autres	Total
Coût							
Solde au 30 juin 2021	25 745	14 315	410 635	199 382	31 940	5 110	687 127
Acquisitions	3 413	5 972	62 655	28 421	6 348	125	106 934
Dispositions et immobilisations entièrement amorties	(6)	-			(3 899)	-	(3 905)
Solde au 30 juin 2022	29 152	20 287	473 290	227 803	34 389	5 235	790 156
Amortissement cumulé							
Solde au 30 juin 2021	-	3 519	204 850	32 215	13 697	4 533	258 814
Amortissement	-	666	6 800	5 768	7 273	286	20 793
Immobilisations entièrement amorties	-	-	-	-	(3 899)	-	(3 899)
Solde au 30 juin 2022	-	4 185	211 650	37 983	17 071	4 819	275 708
Valeur comptable nette							
Solde au 30 juin 2021	25 745	10 796	205 785	167 167	18 243	577	428 313
Solde au 30 juin 2022	29 152	16 102	261 640	189 820	17 318	416	514 448

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 144 033 623 \$ (47 560 222 \$ au 30 juin 2021) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 101 630 821 \$ (39 157 521 \$ au 30 juin 2021) pour des bâtiments, 6 844 122 \$ (874 341 \$ au 30 juin 2021) pour des aménagements de terrains et 35 558 680 \$ (7 528 360 \$ au 30 juin 2021) pour des améliorations majeures aux bâtiments. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 22 946 599 \$ (36 581 094 \$ au 30 juin 2021) qui est inclus dans les créditeurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

11. Flux de trésorerie

	2022	2021	
Intérêts payés au cours de l'exercice	9 358 536	\$ 8 004 787	\$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	136 267	\$ 200 295	\$

Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement :

Actifs financiers

Subvention de fonctionnement à recevoir	(22 795 731) \$	926 137 \$
Taxe scolaire à recevoir	150 365	1 540 320
Débiteurs	(1 545 340)	(325 939)
Stocks destinés à la revente	66 021	(49 645)
Passifs		
Créditeurs et frais courus	(209 774)	7 507 637
Revenus perçus d'avance	(476 314)	(363 060)
Autres passifs	(19 879 147)	22 697 491
	(44 689 920) \$	31 932 941 \$

Une subvention d'investissement à recevoir de 103 059 692 \$ au 30 juin 2022 (74 126 648 \$ au 30 juin 2021) a été constatée en contrepartie de la subvention d'investissement reportée qui découle des règles budgétaires du MÉQ. Cette transaction n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie.

12. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

Le Centre de services scolaire s'est engagé pour la prochaine année à la construction, rénovation et réfection de certains immeubles pour une somme totale de 96 052 440 \$ au 30 juin 2022 (71 118 252 \$ au 30 juin 2021).

Le Centre de services scolaire s'est engagé par contrats pour le transport scolaire pour une somme de 15 783 102 \$ (22 917 318 \$ au 30 juin 2021). Les paiements minimums sont exigibles au cours du prochain exercice en vertu de ces contrats et excluant les clauses d'indexation.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

12. Obligations contractuelles (suite)

Le Centre de services scolaire s'est engagé par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager, location de photocopieurs et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 13 498 536 \$ au 30 juin 2022 (17 118 071 \$ au 30 juin 2021). Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats, excluant les clauses d'indexation:

2022-2023	7 437 455	\$
2023-2024	5 196 813	\$
2024-2025	790 197	\$
2025-2026	67 652	\$
2026-2027	6 419	\$

Le Centre de services scolaire s'est engagé auprès de fournisseurs dans le cadre de contrats à exécution sur demande pour un montant total de 7 486 068 \$. Les paiements pouvant être exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants:

2022-2023	7 146 180	\$
2023-2024	265 292	\$
2024-2025	74 596	\$

Une somme de 127 642 \$ (149 778 \$ au 30 juin 2021) est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

À l'exception des sommes découlant de l'encadrement des stagiaires, les coûts des obligations contractuelles incluent les taxes de vente provinciales et fédérales nettes des ristournes.

13. Éventualités

Griefs

Au 30 juin 2022, les griefs en suspens contre le Centre de services scolaire se chiffrent à environ 989 178 \$ (1 042 600 \$ au 30 juin 2021). Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 668 234 \$ (400 400 \$ au 30 juin 2021) a été inscrite aux états financiers.

Autres réclamations

Au 30 juin 2022, d'autres réclamations sont en suspens par ou contre le Centre de services scolaire dont la valeur est indéterminable. La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers, d'évaluer l'issue de ces réclamations ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

14. Charges

	2022		2021	
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION				
Éducation préscolaire	18 667 025	\$	16 138 879	\$
Enseignement primaire	102 303 696		95 597 197	
Enseignement secondaire général	63 151 643		58 402 346	
Formation professionnelle	6 862 605		5 988 880	
Enseignement particulier	20 489 586		18 441 970	
Formation des adultes	3 863 193		3 815 355	
	215 337 748	\$	198 384 627	- \$ =
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION				
Gestion des écoles et des centres	27 428 014	\$	27 060 949	\$
Moyens d'enseignement	6 336 532		6 071 682	
Services complémentaires	36 429 302		32 326 732	
Services pédagogiques et de formation d'appoint	23 797 773		21 224 140	
Animation et développement pédagogiques	2 951 815		2 560 509	
Perfectionnement du personnel enseignant et autre				
personnel de soutien à l'enseignement	986 455		592 620	
Activités sportives, culturelles et sociales	6 158 449		2 664 422	
	104 088 340	\$	92 501 054	-\$
SERVICES D'APPOINT				=
Hébergement des élèves	70 500	\$	71 750	\$
Services alimentaires	62 671		36 058	
Transport scolaire	23 129 805		22 392 731	
Services de garde	27 921 439		27 912 684	
	51 184 415	\$	50 413 223	- \$ =
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES				
Conseil d'administration et comités	89 865	\$	52 390	\$
Gestion	13 124 401		11 666 130	
Services corporatifs	3 121 192		2 871 323	
Perfectionnement	65 042		66 575	
	16 400 500	\$	14 656 418	- \$ =
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES				
Entretien et amortissement des biens meubles	7 931 086	Ś	6 752 273	Ś
Conservation et amortissement des biens immeubles	20 221 585	*	18 944 490	*
Entretien ménager	10 800 335		10 385 061	
Consommation énergétique	5 385 605		4 819 337	
Location d'immeubles	258 953		555 342	
Protection et sécurité	513 292		912 920	
Dépenses d'investissement non capitalisables	2 089 111		3 304 001	
· ·	47 199 967	\$	45 673 424	\$
				= '

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

14. Charges (suite)

ACTIVITÉS CONNEXES

Intérêts sur la dette à long terme Autres frais de financement Projets spéciaux Rétroactivité Droits de scolarité et ententes Sécurité d'emploi Variation des provisions Prêts de services

2022	2021	
8 534 586	\$ 7 799 490	\$
1 216 712	1 659 277	
369 109	714 812	
102 244	25 536 632	
154 464	232 839	
25 902	81 023	
129 840	102 218	
1 078 431	801 021	
11 611 288	\$ 36 927 312	\$
		-

15. Opérations entre apparentés

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et le directeur général du Centre de services scolaire.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

16. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Centre des services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux actifs et passifs financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2022.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit du Centre de services scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs financiers du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

16. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les passifs financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. La dette à long terme porte intérêt à taux fixe, tandis que les emprunts à court terme portent intérêt à taux variable.

Les passifs financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas le Centre de services scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que le Centre de services scolaire prévoit rembourser sa dette à long terme selon l'échéancier prévu. Pour les passifs financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les charges annuelles d'intérêts d'environ 1 250 000 \$ (350 000 \$ au 30 juin 2021).

17. Données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation de la dette nette sont fournies aux fins de comparaison. Certaines données budgétaires ont été reclassées comparativement aux données budgétaires adoptées initialement le 29 juin 2021 par le conseil d'administration.

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

Renseignements complémentaires Exercice clos le 30 juin

	2022	2021	
Charges par nature			
Rémunération			
Personnel cadre et administrateurs	21 676 353	\$ 22 385 886	\$
Personnel enseignant et personnel de suppléance	202 395 075	201 348 012	
Personnel professionnel	17 214 877	17 242 198	
Personnel de soutien	73 984 507	73 904 543	
Variation des avantages sociaux futurs	901 929	1 702 530	
Contributions de l'employeur	39 020 615	39 438 387	
			-
	355 193 356	356 021 556	_
Frais de déplacement	488 380	313 574	
Fournitures et matériel	15 006 896	14 493 415	
Services, honoraires et contrats	44 619 116	38 855 518	
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	21 220 893	20 583 240	
Autres charges	10 195 546	9 991 285	
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(32 326)	-	
	91 498 505	84 237 032	_
TOTAL DES CHARGES	446 691 861	\$ 440 258 588	-

Centre de services scolaire des Patriotes États financiers | Exercice clos le 30 juin 2022

Annexe C : Liste des représentants du Comité de parents



COMITÉ DE PARENTS

LISTE DES REPRÉSENTANTS 2021-2022

ÉCOLE	REPRÉSENTANT
Albert-Schweitzer / St-Bruno	Josiane Deslandes
Antoine-Girouard / Boucherville	Aucun
Arc-en-Ciel / Sainte-Julie	Sébastien Cormier
Au Cœur-des-Monts / Beloeil	Hélène Laplante
Au-Fil-de-l'Eau / Mont-Saint-Hilaire	Sandra Côté
Aux-Quatre-Vents / Sainte-Julie	Nathalie Picard
Carignan-Salières / Carignan	Geneviève Garceau
De Bourgogne / Chambly	Éric Beaudoin
de l'Amitié / Saint-Jean-Baptiste	David Gagnon
de l'Aquarelle / Mont-Saint-Hilaire	Aucun
de l'Envolée / Saint-Amable	Aucun
De l'Odyssée / Saint-Amable	Sandra Laliberté
De La Broquerie / Boucherville	Julie Morin
de la Chanterelle / St-Basile-le-Grand	Josée Dolbec
de la Mosaïque / St-Basile-le-Grand	Stéphanie Laflamme
de la Passerelle / Chambly	Nancy Désautels
de la Pommeraie / Mont-Saint-Hilaire	Steve Patenaude
de la Source / Varennes	Dave Paré
De Montarville / St-Bruno	Patrick Labrie
De Salaberry / Chambly	Marie-Andrée Hunter
des Cœurs-Vaillants / Contrecoeur	Jacinthe Cyr
Des Trois Temps / St-Marc-sur-Richelieu	Patricia St-Laurent
du Carrousel / Varennes	Julie Rinfret

Centre administratif Lionel-H.-Grisé Service des ressources informatiques Salle du conseil d'administration (siège social) 1216, rue Lionel-H.-Grisé Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4 450 441-2919 | csp.ca

Centre administratif 1220
Service des ressources matérielles
1220, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4

Centre administratif Roberval
Direction générale et autres services
1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3

ÉCOLE	REPRÉSENTANT
du Grand-Chêne / Sainte-Julie	Anne Monney
Du Moulin / Sainte-Julie	Josée Marc-Aurèle
du Parchemin / Carignan	Jérémie Chevalier
du Tourne-Vent / Sainte-Julie	Évelyne Blain
Georges-Étienne-Cartier / St-Antoine-sur-Richelieu	Geneviève Houle
Jacques-de-Chambly / Chambly	Aurélie Séguier
Jacques-Rocheleau / Saint-Basile-le-Grand	François Roy
Jolivent / Beloeil	Elise de Castro Hillmann
JP. Labarre / Varennes	Julie Poirier
L'Arpège / Sainte-Julie	Dominique Coulombe
La Farandole / McMasterville	Geneviève Miller
La Roseraie / Varennes	Salvatore Mancini
Le Petit-Bonheur / Beloeil	Susie Bang
Le Rocher / Saint-Amable	Simon Pelletier
Le Rucher / Sainte-Julie	Julie David
Le Sablier / Saint-Amable	Marie-Joël Desaulniers
Le Tournesol / Beloeil	Michel Lefebvre
Les Jeunes Découvreurs / Boucherville	Karine Gaudette
les Marguerite / Varennes	Marie-Ève Desrosiers
Louis-Hippolyte-Lafontaine / Boucherville	Benoit Lavigne
Ludger-Duvernay / Verchères	Marie-Josianne Séguin
Madeleine-Brousseau / Chambly	Sylvie Correia
Mère-Marie-Rose / Contrecoeur	Mélanie Ledoux
Monseigneur-Gilles-Gervais / St-Bruno	Brigitte Lauzon-Fibich
Notre-Dame / Otterburn Park	Marie-Claude Cyr
Paul-Émile Borduas / Mont-Saint-Hilaire	Andrée-Anne Chamberland
Paul-VI / Boucherville	Marie-Ève Turcotte
Père-Marquette / Boucherville	Maude Loisel-Poirier
Pierre-Boucher / Boucherville	Mathieu Giguère
Saint-Charles / Saint-Charles-sur-Richelieu	Roxanne Jeannotte

Comité de parents | Liste des représentants2021-2022

2|3

ÉCOLE	REPRÉSENTANT
Saint-Denis / Saint-Denis-sur-Richelieu	Martine Provost
Sainte-Marie / Chambly	Éric Capuano
Saint-Mathieu / Beloeil	Jessica Tremblay
Secondaire École d'éducation internationale / McMasterville	Bao Trinh
Secondaire de Chambly / Chambly	Mélanie Demers
Secondaire de Mortagne / Boucherville	Gilles Cazade
Secondaire du Grand-Coteau / Sainte-Julie	Aucun
Secondaire du Mont-Bruno / St-Bruno	Leila Saiah
Secondaire François-Williams / Saint-Amable	Caroline Paquin
Secondaire Le Carrefour / Varennes	Josée Marc-Aurèle
Secondaire Ozias-Leduc / Mont-Saint-Hilaire	Normand Boisclair
Secondaire Polybel / Beloeil	Maxime Pellerin
École orientante l'Impact / Boucherville	Aucun
Représentant au CCSÉHDAA	Maurice Collenne

Dernière mise à jour : 20 janvier 2022

Comité de parents | Liste des représentants2021-2022

3|3

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (RLRQ c. I-13.3 r. 7.02)







